



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du rapport-préavis

relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 325'000.00 au maximum pour le remplacement de l'éclairage intérieur et de secours des trois niveaux du parking du Marché et pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et réponse au postulat "Branché sur le futur" de M. le Conseiller communal Yves-Laurent Kundert, pris en considération le 11.12.2013

Président : Florian Chiaradia (Les Verts)
Membres : Geneviève Brunner (PLR)
Felice Calvo (SOC)
Rolf Gosewinkel (PLR)
Michel Granato (PLR)
Christophe Privet (ML) remplacé par Tal Luder
Kastriot Ramiqi (PLR)
Roland Rimaz (SOC)
Franklin Zakine (UDC)
Michel Zulauf (SOC)

Votre commission s'est réunie le lundi 1^{er} juin 2015, à l'avenue du Temple 30 à Montreux, en présence de tous ses membres. M. Tal Luder remplaçait M. Christophe Privet, excusé. M. Alain Feissli, Municipal, était accompagné de MM. Gianfranco Sentinelli, chef de service, Fabien Vuadens, responsable des installations techniques, Pascal Müllener, délégué à l'énergie, et Michel Marville, directeur du bureau d'ingénieurs conseils Perrin Spaeth SA, mandaté pour cette réalisation. Nous les remercions vivement pour leur présence ainsi que pour les compléments d'information qu'ils nous ont apportés.

Comme le veut l'usage, le président remet en jeu sa charge, en insistant sur le fait que, comme annoncé au plénum, il a d'ores et déjà quelques réserves quant à ce rapport-préavis. Néanmoins, les commissaires lui confirment sa fonction.

1 Bornes de recharge

1.1 Position de la Municipalité

La Municipalité répond par ce rapport-préavis au postulat de M. Yves-Laurent Kundert, qui demandait que l'installation de telles bornes soit étudiée.

La Municipalité a accordé une attention particulière à la question de la gratuité pour les utilisateurs, demandée par le postulant. De concert avec le débat qui avait alors eu lieu en commission, elle estime justifié de mettre à contribution le consommateur.

Elle nous informe par ailleurs que le choix du lieu résulte d'une analyse de différents cas de figure. En raison d'éventuels actes de vandalisme, il est en effet préférable de privilégier les emplacements sécurisés. Néanmoins, la Municipalité annonce d'ores et déjà qu'une nouvelle opportunité pourrait se concrétiser sur le parking du Pierrier, en concertation avec le SIGE à l'occasion du renouvellement des bornes Euro-Relais.

1.2 Discussion générale

Des commissaires s'inquiètent d'éventuelles files d'attentes, de l'organisation de l'accès aux bornes et du signalement de leur disponibilité. Pour la Municipalité, ces problèmes ne risquent pas de se poser au vu des parts de marché de la mobilité électrique en Suisse : seules 0,08 % des automobiles immatriculées dans le pays sont propulsées à l'électricité. En revanche, pour que la mobilité électrique puisse se développer, il faut pouvoir compter sur un réseau dense, ce à quoi ces bornes contribueront.

Suite à la question d'un commissaire, il est précisé qu'aucun gain ne sera effectué sur la vente du kw/h : l'utilisateur paiera le prix du marché. A noter que l'électricité alimentant ce parking provient du marché libre.

2. Eclairage

2.1 Position de la Municipalité

Le rapport-préavis en question fait suite à deux autres préavis municipaux jamais aboutis quant au renouvellement de l'éclairage de ce parking public (08/2011 et 20/2013). En 2013, le projet reflétait le souhait d'obtenir le meilleur ratio entre éclairage et économie. A contrario, ce préavis souhaite mettre l'accent sur des standards modernes.

Selon la Municipalité, ce projet tient compte des positions exprimées lors du débat sur le préavis 20/2013, duquel ressortait le besoin de s'orienter vers une technologie à diodes électroluminescentes (LEDs). En effet, force est de constater que si la consommation électrique d'un éclairage à LEDs est sensiblement identique à celle d'une installation à tubes fluorescents de dernière génération, le bilan en terme de maintenance, de

cycle de vie et d'utilisation des ressources plaide nettement en faveur d'une installation à LEDs.

La Municipalité estime ainsi avoir été à l'écoute des réserves du Conseil communal. Elle nous propose dès lors un projet attractif, au goût du jour et calqué sur ce qui se fait dans les parkings de Suisse romande.

2.2 Discussion générale

Tous les commissaires s'accordent à dire que la situation actuelle est peu judicieuse, eu égard notamment à l'éclairage important équipant l'aile appartenant au centre commercial Forum. L'installation existante est vieillissante et doit être remise au goût du jour. Ce d'autant plus que ce parking peut d'une certaine manière être considéré comme une carte de visite pour les étrangers débarquant à Montreux.

Par ailleurs, certains commissaires s'inquiètent de l'insécurité qui découlerait de l'éclairage actuel, insuffisant. La Municipalité précise qu'à ce titre, des places de courtoisies ont été créées à proximité des accès piétons vers l'extérieur du parking.

Beaucoup insistent sur le fait que le projet, quant à l'intensité de l'éclairage et à sa consommation électrique, est en parfaite adéquation avec les parkings récemment rénovés, comme celui de la Riponne à Lausanne. Suite à la question d'un commissaire, la Municipalité précise que la réalisation de ces travaux n'impactera pas les tarifs horaires du parking.

Quelques voix s'interrogent toutefois sur la pertinence de la proposition municipale.

Ainsi, le doublement de la consommation électrique des luminaires n'est à leurs yeux pas acceptable, puisque le gain obtenu en terme de rendement électrique est plus qu'absorbé par l'augmentation de la luminosité. Ce d'autant plus qu'en maintenant la consommation électrique actuelle, il serait déjà possible d'augmenter de moitié le nombre de lux/m² par rapport à la situation existante. On assiste dès lors à un effet rebond, particulièrement peu souhaitable dans une commune arborant fièrement son statut de Cité de l'énergie.

Pour un commissaire, le préavis en question fait même pire que celui de 2013 : car si, à l'instar de ce qui avait été demandé par le Conseil communal, la Municipalité a bien opté pour des LEDs, elle présente un projet qui, comparativement au préavis 20/2013, prévoit une consommation augmentée d'un tiers.

La comparaison avec le parking Donner laisse également perplexe certains commissaires. Celui-ci ne sera doté que d'un éclairage de 100 Lux/m² et ses murs peints en blancs, choix que n'a pas fait la Municipalité pour le parking du Marché.

Selon la Municipalité, si un éclairage plus puissant est envisagé pour l'objet du présent rapport-préavis, c'est qu'il s'agit aussi d'offrir un accueil de meilleure qualité aux touristes et visiteurs de passage dans la ville. Quant à l'absence de peinture, des raisons techniques (certains murs sont recouverts de « gunitage ») et financières ont conduit à ce choix.

Interpellé sur cette question, M. Marville nous confie que cet aspect dépassait le cadre du mandat de son étude. Cette mesure, manifestement envisageable sur certains murs, les sols et les plafonds, aurait néanmoins un impact significatif en terme de luminosité.

3 Amendements

Un commissaire émet le vœux que la Municipalité quitte la salle pour la fin du débat. Le règlement du Conseil ne prévoyant pas cette disposition, la Municipalité refuse d'entrer en matière mais se dit tout de même prête à quitter la salle au moment du vote final. Le commissaire en prend note sans toutefois donner suite à la proposition municipale.

Deux amendements sont successivement déposés.

Le premier, déposé par M. le commissaire Tal Luder, vise à réduire le montant figurant dans les conclusions de sorte à n'autoriser la Municipalité à n'installer qu'un nombre restreint de luminaires. Il propose d'amender le point 2 des conclusions comme suit :

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 285'000.00 au maximum ;

L'amendement est refusé par 1 oui ; 7 non ; 2 abstentions.

Un commissaire estime cet amendement peu souhaitable, ce montant arbitraire n'autorisant pas un projet cohérent. Pour un autre commissaire, un renvoi en Municipalité, du moins de la partie éclairage, serait dès lors plus à propos.

Un second amendement est alors déposé par M. le commissaire Tal Luder, dans le but de n'autoriser que la pose de la borne. Il propose d'amender les points 1 et 2 des conclusions comme suit :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la mise en place des bornes de recharge décrites dans le présent rapport-préavis ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 30'000.00 au maximum ;

L'amendement est refusé par 3 oui ; 6 non ; 1 abstention.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis No 20/2015 de la Municipalité du 1er mai 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 325'000.00 au maximum pour le remplacement de l'éclairage intérieur et de secours des trois niveaux du parking du Marché et pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et réponse au postulat "Branché sur le futur" de M. le Conseiller communal Yves-Laurent Kundert, pris en considération le 11.12.2013

où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent rapport-préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 325'000.00 au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum par le compte de fonctionnement 357.3312 ;
6. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond au postulat du 11 décembre 2013 de M. le Conseiller communal Yves-Laurent Kundert « Branché sur le futur » ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

M. Tal Luder annonce un rapport de minorité.

7 oui, 2 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Florian Chiaradia (Les Verts)